

Réunion du Conseil Municipal

du 8 février 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 8 février 2019 à 19 heures 00 sous la Présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Travaux Grande rue du Puy
- 2) Logement perception
- 3) Cimetière
- 4) Futur lotissement
- 5) La poste
- 6) Périscolaire
- 7) Travaux des employés municipaux
- 8) Personnel
- 9) Conventions
- 10) Questions diverses

Présents : MM. René BAILLOT, Yves DANCHAUD, Didier GIRAUD, Olivier NORE, Claude STEINER, Claude TOURAND, Mmes Christine BOUSSAGEON, Sandra CHARRIERE, Cécile CREUZON, Catherine DHUME, Maria DUSSAT, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Marie-Chantal SIMONNET.

Absent excusé: M. Serge SAINTIGNY

Mme Marie-Chantal SIMONNET sera en retard.

Secrétaire de séance : Mme Maria DUSSAT

Approbation du dernier compte rendu du 6 novembre 2018 à l'unanimité.

1) Travaux Grande rue du Puy :

Actuellement, l'entreprise TPCRB intervient pour les travaux d'assainissement sous contrôle de la Communauté de Communes qui a la compétence. Au regard de l'avancée du chantier, la fin de cette tranche est envisageable fin mars. Tous les mercredis matin, une réunion de chantier est organisée et les élus sont invités. La semaine dernière, elle a eu lieu dans les locaux de la Mairie pour planifier les interventions des entreprises EUROVIA et CARRE. Mercredi prochain, la réunion aura pour objet les aménagements architecturaux et de voirie. Aujourd'hui tout se passe bien avec les riverains.

2) Logement perception : travaux et location au Syndicat Mixte Fermé :

Le Docteur FAGADAR a quitté le logement communal qu'elle occupait depuis son arrivée à Chambon. La commune propose de le louer pour le même loyer (353,68 €+les charges) au syndicat mixte fermé (ancien Pays) qui va y installer ses bureaux et son siège social. La mise aux normes électriques s'impose ainsi que le passage du consuel. Le syndicat mixte prendra à sa charge les travaux concernant le nécessaire informatique. Trois devis ont été demandés, un seul a été reçu pour le moment. Madame le Maire demande l'autorisation de choisir le moins disant à la réception des autres devis : cette demande est acceptée à la majorité (1 contre, 13 pour). Une remise à neuf des papiers, peinture, sol est en cours de réalisation par les employés communaux sous la surveillance de M. Didier GIRAUD. L'entreprise Labouesse interviendra pour séparer les réseaux de chauffage en posant des compteurs thermiques. Une opération similaire pourra être envisagée pour les locaux de la Mairie et de la Poste.

Marie Chantal Simonnet arrive.

3) Cimetière : travaux bois et sépultures :

- a) Bois : les arbres coupés au dessus du cimetière ont été descendus par les employés municipaux qui ont fait un gros travail de déblaiement. Le bois coupé à 1 m et livré a été vendu.
- b) Récupération des sépultures abandonnées : cette procédure a commencé en 2013 avec le cabinet JURICIM. Aujourd'hui, la liste de toutes ces sépultures (60 environ) a été envoyée à la Préfecture. Une délibération sera prise pour permettre à la commune de vendre ces sépultures abandonnées.
- c) Projet de goudronnage (enrobé à chaud) : 2 devis ont été reçus autour de 130 000 €. Cependant de nombreux problèmes techniques demeurent: nettoyage des allées, canalisation des eaux pluviales, arrachage des souches d'arbres... Quand les tombes seront repérées, les employés commenceront le nettoyage du cimetière.

4) Futur lotissement : nom et choix du Maître d'Oeuvre :

- a) Il est nécessaire de lui trouver un nom : se rapprocher de monsieur Gérard CHAPUT, de madame PAROUTY, de monsieur BUTTE. Plusieurs propositions sont énoncées : Ferrare, la Croix Verte, la Coursière.
- b) Choix du Maître d'œuvre : trois demandes d'étude de faisabilité et conception du lotissement communal ont été envoyées, deux sociétés ont répondu : Infralim et A2i. Le Conseil Municipal donne l'autorisation à madame le Maire de choisir la proposition la mieux placée.
- c) La commune doit créer un budget annexe et avoir recours à des emprunts : un premier pour l'achat et la maîtrise d'œuvre et un second pour la création du lotissement. Quatre banques ont été consultées, deux ont envoyé des offres de prêt :
Crédit Agricole, pour des échéances annuelles à taux fixe, 1,27% sur 10 ans ; 1,73% sur 15 ans et 2,06% sur 20 ans.
Caisse d'Epargne, pour des échéances trimestrielles à taux fixe, 1,35% sur 10 ans, 1,71% sur 15 ans et 1,95% sur 20 ans.

Le Conseil Municipal décide, dans un premier temps, de contracter un emprunt de 60 000 € sur 10 ans pour l'achat du terrain et les frais d'étude de faisabilité auprès du Crédit Agricole.

5) La Poste :

Monsieur COMMERNAT, Délégué aux relations territoriales de la Poste, a rencontré madame le Maire pour lui présenter le bilan d'activité du bureau de poste de Chambon : la fréquentation suit la tendance nationale et est en baisse. Cette situation est compensée par le nombre croissant d'accès à la M.S.A.P., le passage du code de la route (200 par an) et les connexions internet (780 en 2017, 1334 en 2018). Pour des raisons d'organisation interne à la Poste, l'après midi de fermeture passera du mardi au jeudi. Le jeudi, l'ouverture aura lieu à 10H00 au lieu de 8H30.

Le Conseil regrette cette réduction d'horaire (-1H30), une délibération sera prise en ce sens.

6) Périscolaire Communauté de Communes (garderie avant et après l'école) :

Jusqu'à présent, la Communauté de Communes finançait ce service par l'octroi d'une subvention à la garderie « Les Bambis » qui assurait cette garde. La Communauté de Communes n'ayant pas la compétence « périscolaire », elle ne financera plus les Bambis à partir de 2018 pour cette activité. 2 solutions :

- La commune s'en charge directement mais la garderie devra licencier.
 - La commune subventionne la garderie à hauteur de 12 000 € en 2019 pour assurer ce service.
- La deuxième solution est acceptée à l'unanimité.

7) Travaux effectués par les employés communaux :

- a) Travaux terminés : fossés et saignées des routes et des chemins.
- b) Travaux en cours : logement de la perception, déblaiement des arbres coupés au dessus du cimetière, remise en état des parterres derrière la Poste.
- c) A prévoir : Habillage de l'intérieur de la voiture électrique, travaux camping et stade, élagage des arbres devant la mairie, suivi du cimetière.

8) Personnel :

- L'employée qui travaillait au collège est licenciée suite à une mise en invalidité après une période

de longue maladie.


- L'employée qui effectuait le ménage à la Mairie a demandé son droit à la retraite.
- Les deux postes sont donc vacants (l'un pour 20h et l'autre pour 23h). Une réunion de la commission « personnel » est prévue mardi 19 février prochain à 19h00.
- L'Adjoint Administratif qui travaillait au secrétariat de la Mairie est toujours en détachement jusqu'au 8 juin 2019.

9) Conventions foot et pétanque et convention tripartite avec le Collège et le Département :

- La convention liant l'association JSC et la commune a été réactualisée.
- Une convention a été créée avec l'association le joyeux Cochonnet Chambonnais.
- La convention avec le département concernant le service de restauration pour l'école communale a été renouvelée.

10) Questions diverses :

- Site internet de la Mairie : un technicien est venu le mettre à jour et propose une formation aux secrétaires. Le devis s'élève à 192 € TTC. Accepté à l'unanimité.
- Bulletin municipal : il est presque terminé et sera distribué début mars.
- Candélabre route d'Evaux : le chauffeur a payé la réparation.
- Un rétroprojecteur a été acheté.
- Demande d'un miroir au carrefour Rue des Forts et Route de Lépaud ; à étudier, il y en a déjà eu un qui a été cassé.
- Un courrier a été reçu pour demander d'acheter l'ancien portail de la gendarmerie stocké au local des cantonniers. Le Conseil Municipal propose de le céder pour 150 €.
- Un autre courrier a été reçu pour évoquer un désagrément à Bordmontgeau : les motos et les quads passent par un chemin près des maisons puis descendent vers la fontaine Sainte Valérie. La commission « panneaux » se réunira le 19 février prochain.
- Téléthon : il a rapporté 1 689 €. Le Conseil Municipal remercie les bénévoles.
- L'ancien petit portail de la Caisse d'Epargne sera fixé prochainement devant l'église.
- Des joints place Massy sont à revoir : l'entreprise Eurovia sera contactée.
- L'entreprise Bodet Campanaire a fait un devis pour un audit de l'installation des cloches. L'entreprise va être relancée.
- Le loyer de la gendarmerie devait être revu à la hausse après les différents travaux. Madame le Maire enverra un courrier en ce sens au Commandant du Groupement de gendarmerie.
- L'éclairage du porche de l'église est à revoir. L'électricien qui fera les travaux à la perception sera contacté.
- Les voitures des employés municipaux ont de nouveaux logos.
- Eclairage du stade de foot : les 2 Présidents de la JSC doivent rechercher d'autres subventions, Madame le Maire attend leur réponse.
- Le rail de sécurité route d'Evaux sera réparé par les services municipaux.
- La place des Platanes est vraiment sale (fientes des étourneaux, boue). Le mieux serait de le recouvrir de sable de carrière. Des devis seront demandés.
- Madame le Maire et son Conseil Municipal remercient Pierre De Los Ojos Diaz pour son travail de remise en état de l'intérieur de la fontaine Sainte Valérie. Avis aux joueurs, il faut passer par « la piste des cistes » pour découvrir un autre trésor hors des murs de l'Abbatiale.

Le Maire,

Cécile CREUZON

La secrétaire de séance,

Maria DUSSAT